UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :
M. Patrick CEGIELSKI
M. Jean-Claude DRIANT
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV
M. Thierry PAQUOT

Collège B – dit « des autres enseignants » :
Mme Isabelle COLL
M. Christian CUESTA
Mme Marie-Albane DE SUREMAIN
Mme Pascale FANEN
M. Arnaud THAUVRON
M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Marie DESPRÈS
M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :
Mme Cécilia KOCH, titulaire
M. Vincent VIVIANI, titulaire

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – – dit « des Professeurs des universités » :
M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)
Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
Collège dit « des usagers » :
M. Annaël LOMBÉ (titulaire, procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)
Collège des personnalités extérieures :
Titulaires
M. Marc COGNY (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
Mme Laëtitia KRUSZYNSKA (procuration donnée à Mme Marie-Albane DE SUREMAIN)
M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Philippe THIARD)
Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)
M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :
Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
Congrès 2000, Sténotypie

M. Pierre COURAUD, Directeur du développement
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Anne-Marie RUTH)
Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
M. François TAVERNIER, Directeur général des services
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université
M. Renaud SIOLY, DRH
M. Dominique SOULAS, Chargé de mission

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires	*Suppléants*
Mme Maëlly CANTUEL	Mm Yoro FALL
M. François-Antoine CASCIANI	Mme Éléa GAILLARD
	M. Nourad MAECHA
	M. Alexandre MARQUET
	Mme Agathe THORSTEINSSON BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires	*Suppléants*
M. Christophe LAFOND	Mme Brigitte JEANVOINE
	Mme Maud TALLET
	M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante
M. Romain GHERARDI, Assesseur au conseil scientifique
Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique
M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant
Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales
Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 6

1.1. Point d'information : présentation de la composition des commissions thématiques pour le projet de la nouvelle université 6

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES 7

2.1. Approbation du budget rectificatif 2014 n°2 7

2.2. Approbation des dotations aux composantes pour le budget 2015 10

2.3. Approbation des dotations « formation et recherche » pour le budget 2015 15

2.4. Inventaire physique et comptable : approbation de la procédure d'acquisition des entrées et des sorties d'inventaire 17

2.5. Approbation des admissions en non-valeur 22

3. OFFRE DE FORMATION 23

3.1. Approbation de la tarification des DU et CU de l'UFR de Médecine et de l'ESPE 23

4. VIE INSTITUTIONNELLE 25

4.1 Point d'information sur le processus de labellisation des équipes de recherche 25

4.2. Point d'information : appel à candidatures pour la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers 27

5. QUESTIONS ANNEXES 27

5.1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 26 septembre et 17 octobre 2014 27

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

Le Président communique des éléments d'actualité sur l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) :

- Une journée aura lieu le 8 novembre 2014 à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) dans le cadre des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de la préparation des cours des ENS (Ecoles Normales Supérieures).
- Le même jour que ce Conseil d'Administration, une réunion du Pôle Santé Société a lieu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) sur le thème « Handicap et Vulnérabilité ».
- Une animation a eu lieu le 6 novembre à la FSEG, en prévision de l'atterrissage du robot Philae, transporté par la sonde Rosetta, sur la comète 67P Churyumov Gerasimenko *(NDLR : cet atterrissage a eu lieu le 12 novembre)*. Le Laboratoire interuniversitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA), en particulier Hervé COTTIN, est directement impliqué dans cet événement.
- Elise LAMARE, qui est vice-présidente des Relations internationales de l'UPEC, souhaite évoluer professionnellement et elle va donc devenir assesseur à la formation continue. Deux personnes se sont portées candidates au poste de vice-président des Relations internationales : Martin SCHELL, qui est franco-allemand, et Laura ERNANDE. C'est la candidature de Martin SCHELL qui a été retenue, parce que l'équipe de direction de l'université souhaite que le poste soit désormais occupé par un représentant des sciences dures, puisque le prédécesseur de Mme LAMARE, Claire SOTINEL, venait du secteur des LLSH. Laura ERNANDE, médecin et maître de conférences, sera chargée de mission dans l'équipe Relations internationales.
- L'équipe Formation sera renforcée par un assesseur en lien avec la santé : Olivier MONTAGNE.
- Jorge Boczkowski, qui était assesseur Recherche, dirige depuis la rentrée l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale (IMRB). Romain GHERARDI, qui est Professeur des Universités-Praticien Hospitalier (PU-PH) en histologie, le remplace au poste d'assesseur Recherche.
- Yannick LE GOUELLEC assurera le lien entre la formation continue et l'international.
- Guillaume BOURLET sera chargé de mission sur une innovation pédagogique*.
- Le périmètre de Caroline OLLIVIER-YANIV, vice-présidente Humanité et Sociétés, va s'élargir pour lui permettre d'accompagner le projet de création de la nouvelle université.
- Philippe THIARD, vice-président du Patrimoine, sera désormais vice-président Patrimoine et Collectivités Territoriales.

- Une enquête est en cours sur les déplacements. Il suffit de 2 minutes pour y répondre. Elle permettra de travailler sur l'accessibilité des différents sites, en partenariat avec les partenaires responsables des transports, notamment le STIF, la RATP et Transdev.

Mme DE SUREMAIN précise que le robot Philae est supposé atterrir le 12 novembre 2014 à 16 heures et que de grandes manifestations sont prévues à cette occasion.

M. MOSCOVICI fait savoir que :

- Un événement aura lieu dans l'après-midi à partir de 15 heures 30 à la Cité des Sciences et de l'Industrie.
- A la Faculté des Sciences, l'Agence spatiale européenne (ESA) retransmettra en direct les informations sur l'atterrissage de Philae, avec un décalage de 30 minutes.
- Dans le bâtiment P, un film est diffusé en permanence pour informer les étudiants sur cet événement.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information : présentation de la composition des commissions thématiques pour le projet de la nouvelle université

(Projection de diapositives.)

M. NICOLLE rappelle qu'une liste des commissions a été présentée lors du dernier Conseil d'Administration. Elles ont pour vocation de regrouper des élus des différents conseils, des représentants des organisations syndicales, des directeurs de composante, des directeurs de laboratoire et des membres de l'équipe de direction de l'université, avec pour objectif de travailler sur les propositions qui seront faites par des groupes projets. Suite au dernier Conseil d'Administration, un appel à candidatures a été lancé à l'ensemble des membres des conseils centraux. Chacune des 6 commissions comprend une douzaine de membres, soit un total de 75 personnes.

- La commission Gouvernance est chargée de proposer des orientations stratégiques, notamment sur l'organisation politique et administrative de la future université et sa structuration institutionnelle. Son rôle sera aussi de travailler à la consolidation des propositions remontées par les autres commissions.
- La commission Formation poursuivra la préparation de l'offre de formation commune entre les deux universités. Elle travaillera sur la mise en œuvre des modalités pédagogiques proposées et elle réfléchira à l'organisation des forces de soutien à la formation.

- La commission Recherche se préoccupera plutôt des questions d'organisation globale et de gouvernance de la recherche.
- La commission Numérique fera des propositions sur les infrastructures, les applications du système d'information, les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) et les services numériques.
- La commission Vie de campus réfléchira aux questions liées aux espaces d'études, de travail et de vie, et au lien entre le campus et son environnement de proximité.
- La commission Fonctions supports, fonctions de soutien regardera comment ces fonctions peuvent être mobilisées dans le cadre de la nouvelle université pour améliorer l'organisation générale, les processus et la qualité de service aux usagers.
- La mission Accompagnement du changement se préoccupera de la qualité de la conduite du projet, notamment la mise en œuvre des process d'information-consultation et les questions d'accompagnement des personnels pendant la création de la nouvelle université.

Les commissions de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) seront présentées lors du Conseil d'Administration de l'UPEM le 13 novembre 2014.

Les commissions de l'UPEC se réuniront pour la première fois fin novembre ou début décembre 2014 puis toutes les 4 ou 6 semaines, notamment en fonction du rythme d'avancement des groupes de travail, qui alimenteront la réflexion des commissions. Dans certaines d'entre elles, il est prévu d'accueillir quelques personnalités extérieures.

Le Président souligne que les commissions de l'UPEC ont été proposées en concertation avec les organisations syndicales et les composantes.

M. GIRAL demande si l'équipe de direction attend les élections du Comité technique pour procéder à la création de la commission Fonctions supports, fonctions de soutien.

M. NICOLLE répond par l'affirmative. Ces élections auront lieu le 4 décembre 2014.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du budget rectificatif 2014 n°2

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER propose de réduire le budget 2014 de 1,5 % (3 844 318 €), ce qui le porterait à un montant de 250 025 843 €.

L'essentiel des modifications provient d'ajustements sur les ressources propres de l'université, notamment sur des opérations fléchées pluriannuelles. La programmation de dépenses sur les contrats de recherche, donc de recettes, baisse de 2,5 M€.

Sur les subventions autres que celles de l'État, les prévisions budgétaires sont réduites de 1,6 M€. Là aussi, il s'agit d'opérations fléchées, notamment de construction. Le calendrier de dépenses et de recettes de ces opérations est modifié.

Les prévisions budgétaires sur les ressources propres baissent de 9 % mais elles sont nettement supérieures au réalisé 2013, puisqu'une augmentation de 14 % (+4,6 M€) est prévue.

Les subventions de l'État représentent 83 % des ressources rectifiées de l'université et les ressources propres 17 %. Le poids relatif des ressources propres augmente.

Par voie de conséquence, les prévisions de dépenses sont aussi modifiées.

- Les prévisions de charge de fonctionnement baissent de 700 000 €, principalement lié à la réduction des recettes sur les contrats de recherche.
- Les prévisions de charges d'amortissement et de provisions augmentent de 400 000 €. Il s'agit de provisions pour risque d'irrecouvrabilité, notamment sur les formations par l'apprentissage ou continues.
- Les prévisions de dépenses d'investissement et de travaux baissent de 3 M€ : 2 M€ sur la programmation de travaux et 1 M€ sur les investissements, dont la moitié sur les investissements de recherche. Les investissements et les travaux correspondants sont reprogrammés en 2015.
- Sur la masse salariale, un très faible ajustement (-100 M€) est réalisé. Cette modification s'explique par la baisse des provisions sur masse salariale.

Le budget 2014 ainsi rectifié comporte les enveloppes suivantes :

- Le personnel représente 180 M€, soit 72 % des dépenses.
- Le fonctionnement et les charges d'amortissement et de provisions gardent les mêmes proportions que la constatation 2013 : 15 % pour l'un et 7 % pour les autres.
- La partie investissements et travaux représente 14,3 M€, soit 6 % des dépenses 2014, contre 4 % sur l'exercice 2013.

Les charges de fonctionnement du budget rectifié sont évaluées à 235 698 209 € et les ressources de fonctionnement sont évaluées à la même hauteur. Un résultat (équilibré à 0) est donc prévu.

Les prévisions de charges d'amortissement permettent de générer une capacité d'autofinancement de 4 247 076 €. Les subventions fléchées d'investissement sont prévues à hauteur de 3 540 837 €. Les ressources d'investissement s'élèvent donc à 7,8 M€. Ors les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 14 327 634 €. Pour couvrir cette différence, il est proposé de prélever 6 539 721 € sur le fonds de roulement. Si ce prélèvement se réalise, le fonds de roulement devrait atteindre 21 471 046 € au 31 décembre 2014, soit l'équivalent de 36 jours de fonctionnement.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer que :

- En 2013, la valeur d'un jour de fonctionnement était de 594 000 €.
- En 2014, elle est de 604 227 €.
- Le nombre de jours de fonctionnement est identique en 2013 et en 2014.

Mme PASQUIER explique que la valeur d'un jour de fonctionnement évolue en fonction des prévisions de dépenses de masse salariale et de fonctionnement.

Mme DE SUREMAIN constate que les budgets prévisionnels évoluent de la façon suivante : 254,7 M€ en 2012, 263,5 M€ en 2013 et environ 250 M€ en 2014.

Mme PASQUIER répond que ces budgets ne portent pas sur le même périmètre.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer qu'il y a néanmoins une constante d'une année à l'autre : la réduction des prévisions de ressources propres sur les crédits recherche (-1,8 M€ en 2012, -3,5 M€ en 2013 et -2,5 M€ en 2014). Elle s'inquiète de cette tendance, qui lui semble structurelle.

Mme PASQUIER explique que les contrats de recherche portent le plus souvent sur des opérations pluriannuelles et que leur calendrier de dépenses n'est pas forcément linéaire ni très prévisible, dans la mesure où les ressources liées aux contrats de recherche sont constatées à hauteur des dépenses réalisées dans le cadre de ces contrats. Dans le budget initial, la tendance est d'ouvrir le plus largement possible des crédits pour les chercheurs. Cependant, en fin d'exercice, ces crédits sont reprogrammés en fonction du réalisé. En réalité, les crédits recherches ne sont pas en baisse mais en hausse chaque année.

Mme DE SUREMAIN signale qu'il s'agit de prévisions.

Mme PASQUIER répond que :

- Sur les recettes, depuis 3 ans, les prévisions de recettes sont exécutées à 100 %.
- Sur les dépenses de masse salariale, les prévisions sont exécutées à 99 %.
- Sur le fonctionnement, à 97 % en moyenne sur les 3 dernières années.
- C'est sur l'investissement que les taux d'exécution sont les moins bons.

- La mise en place de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) a été anticipée dans le premier budget rectificatif 2014 en retirant toutes les facturations internes : désormais, les dépenses indiquées dans le budget seront seulement les dépenses décaissables.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif 2014 n°2.

2.2. Approbation des dotations aux composantes pour le budget 2015

(Projection de diapositives.)

M. THAUVRON précise qu'un groupe de travail a été constitué avec des représentants de 4 composantes : LLSH, Sciences et Technologie, FSEG et l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Créteil-Vitry. 4 composantes ont été représentées. Le choix de ces composantes visait à représenter l'UPEC dans toute sa diversité. 2 vice-présidents ont également participé à ce groupe de travail : le vice-président du Conseil d'Administration (Christian CUESTA) et le vice-président Stratégie (Didier NICOLLE). Des représentants des services centraux étaient aussi présents : la direction générale des services (DGS), la direction des services financiers et la direction du développement. Ce groupe de travail, estime M. THAUVRON, a donné lieu à des échanges passionnés et parfois passionnels. L'un des objectifs était de repenser le modèle de dotation aux composantes. Le groupe de travail a fait un état des lieux sur la base de l'exécution budgétaire 2013, en se focalisant sur la formation.

Pour faire un état des lieux sur la formation, 50 % de la masse salariale des enseignants-chercheurs n'ont pas été retenus puisque 50 % sont censés être dédiés à leur activité de recherche. De la même façon, la masse salariale des personnels BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé) qui avaient une activité recherche a été exclue. 93 M€ du budget de l'UPEC sont affectés aux composantes dans le cadre de la masse salariale formation, avec des écarts entre les composantes.

Outre les moyens humains mis à disposition des composantes, un budget de fonctionnement est attribué aux composantes.

Les composantes contribuent aussi au budget de l'UPEC par le biais du financement direct d'un certain nombre d'éléments, notamment les postes pérennes.

- Au moment du passage de l'UPEC aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2009, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) a cristallisé la masse salariale de l'UPEC. De la même façon, l'UPEC a cristallisé la masse salariale des personnels contractuels et des emplois gagés financés sur le budget des

composantes. Les personnels qui étaient financés sur le budget des composantes en 2009 sont toujours facturés en 2014, même s'ils ont évolué depuis dans l'université.

- Les composantes financent la prime indemnitaire d'établissement de leurs personnels BIATSS.
- Elles font l'objet d'un prélèvement à hauteur de 5 % de leur recette de formation continue (FC) pour financer une partie de cette formation.
- 8 % des recettes FA (formation en apprentissage) et FC des composantes sont prélevés pour financer des coûts logistiques.
- Tous les postes non pérennes occupés au sein des composantes sont refacturés.

Au total, les composantes contribuent à hauteur de 5,6 M€, avec une répartition différente entre elles. Deux composantes contribuent beaucoup plus que les autres parce que ce sont celles qui ont le plus de ressources propres.

Les composantes reçoivent 8,9 M€. Il y a donc un solde positif de 3,3 M€.

Les moyens alloués aux composantes pour leurs activités de formation s'élèvent à quasiment 125 M€, ce qui représente environ 50 % du budget de l'université.

Le coût de la formation par étudiant est très variable (avec un rapport de 1 à 10) d'une composante à une autre parce que les besoins ne sont pas les mêmes d'une discipline à une autre. Par exemple, en Gestion, un vidéoprojecteur et un tableau suffisent pour donner des cours dans de bonnes conditions, alors qu'en sciences il faut parfois des plateaux techniques.

Les étudiants, par leurs activités d'apprentissage et de formation continue, rapportent des ressources propres, qui varient également d'une composante à une autre, dans un rapport de 1 à 20.

Ces éléments ont conduit à réfléchir à un nouveau modèle de dotation aux composantes. L'idée est de sortir d'une logique qui consistait à se focaliser sur le modèle de dotation, et de raisonner sur la dotation nette de fonctionnement de la composante.

Le modèle antérieur présentait plusieurs grandes limites :

- La facturation des postes pérennes a été cristallisée en 2009 et ne représente plus la situation en 2014 au sein des composantes.
- Le système de contribution aux coûts logistiques est fondé sur les ressources propres et de façon indépendante de la consommation en logistique.

Le nouveau modèle comporte 3 contributions :

- Une contribution assise sur les ressources propres et affectées de la composante, c'est-à-dire les recettes en FA et en FC. Pour que le montant de cette contribution corresponde

approximativement à celui de la refacturation des postes pérennes, un taux de 20 % sera appliqué. Cependant, un système de bornage va être mis en place, et 20 % ne sera donc pas le taux réel de prélèvement sur les ressources propres des composantes.

- Chaque composante se verra refacturer 10 % de son coût réel au mètre carré.
- Tout personnel, quelle que soit sa catégorie, administratif ou enseignant, engendre des coûts centraux fixes : le traitement des fiches de paie, des déclarations sociales, etc. Ces coûts, qui ne recouvrent pas la direction des ressources humaines, ont été estimés à 500 €/personne.

Ces éléments permettront de calculer la contribution théorique de chaque composante.

À côté de cette contribution, le modèle classique de dotation des composantes a été simplifié. Il inclut 5 enveloppes :

- Une enveloppe distribuée aux composantes sur la base de leur activité, étant mesuré par leur nombre d'étudiants coefficientés selon le Système de Répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité (SYMPA). Dans ce modèle, les étudiants en apprentissage et en formation continue ont un coefficient de 0,5.
- Une enveloppe qui consiste à couvrir le sous-encadrement de toutes les composantes. Cette enveloppe est répartie au prorata des heures complémentaires réalisées auprès des étudiants en formation initiale.
- Une enveloppe de 100 000 €, qui a pour objectif de compenser la réforme qui avait consisté à aligner la rémunération des travaux pratiques (TP) sur le tarif horaire des travaux dirigés (TD) pour les enseignants en poste qui faisaient des TP dans le cadre de leurs services statutaires.
- Une enveloppe fixe de 40 000 €, que chaque composante reçoit quelle que soit sa taille.

Il a été décidé cette année de ne plus travailler sur un plafonnement de l'enveloppe de la dotation de fonctionnement, mais de travailler sur un plafonnement de variation du solde net entre la contribution et la dotation. Un principe a été retenu : la contribution des composantes ne pourra pas augmenter et leur dotation nette ne pourra pas baisser de plus de 2 %. Deux composantes restent en dotation nette négative. A l'Institut d'urbanisme et à la FESG, en 2009, il y avait des emplois sur ressources propres, mais dans le premier cas, une partie de ces ressources propres ont disparu alors que les ressources propres de la FESG ont continué à exister. Dans le pire des cas, la baisse du solde net pour la composante est de -15 000 € pour Sciences et Technologie.

M. CEGIELSKI rappelle que pour la formation en apprentissage, un principe est que toute somme accordée par la Région doit être entièrement consacrée aux apprentis. Par conséquent, il craint que le Conseil régional lui retire les 20 %.

M. THAUVRON explique que :

- Dans les faits, le chiffre n'est pas de 20 %, compte tenu du plafonnement de 2 % qu'il a évoqué précédemment.
- À sa connaissance, il n'existe pas de modèle de calcul des coûts qui permette de dire que les 20 % vont au-delà du coût de l'étudiant en termes de logistique.
- Un étudiant en apprentissage nécessite des tâches de secrétariat, des mètres carrés et des services centraux qui ont un coût.

M. CUESTA ajoute que :

- Il ne faut pas considérer qu'il y a 20 % de prélèvement mais que la nouvelle dotation est de 3,3 M€.
- L'idée est de limiter la contribution nette.
- Le nouveau modèle est plus juste que le précédent parce qu'il prend en compte la contribution.

Mme PASQUIER précise que :

- Les opérations internes ont été remplacées par des contributions.
- Avant le passage aux RCE, les contractuels et les titulaires de postes gagés étaient dans le budget des composantes. À partir du passage au RCE, ils ont été centralisés à l'UPEC, raison pour laquelle il y a eu une facturation. Néanmoins, ce sont des dépenses directes liées aux formations.
- Il ne s'agit donc pas de prélèvement mais d'affectation de coûts directement imputables aux formations.

M. ISRAËL estime qu'une amélioration remarquable a été apportée à la présentation du modèle de dotation des composantes, même s'il reste – pour des raisons indépendantes de la volonté de l'équipe de direction – un certain nombre de points à clarifier, notamment pour comprendre quels coûts sont véritablement des charges pour les composantes et quels autres coûts sont simplement l'affichage de certaines dépenses, par exemple liées aux personnels.

Il demande que les doubles inscriptions soient prises en compte dans le calcul des dotations aux composantes. Il souligne que c'est une revendication récurrente de la Faculté de droit, dont il juge que le budget est extrêmement faible.

Il souligne que la formation de l'étudiant en droit, voire en AEI ou en DEG ne coûte pas cher parce que les méthodes d'enseignement dans ces disciplines n'ont pas un coût élevé. Il regrette que les

méthodes d'enseignement ne soient pas prises en compte dans le calcul des dotations aux composantes. Il estime que le coût des heures complémentaires est un bon indice par certains aspects mais qu'il ne prend pas véritablement en compte le sous-encadrement structurel, qui intègre une méthodologie de formation peu coûteuse. Or il considère que si l'UPEC veut améliorer la réussite de ses étudiants, elle doit adapter ses méthodes d'enseignement et éventuellement généraliser le contrôle continu. De plus, il fait remarquer que sur chaque coefficient, la Faculté de droit est déficitaire, ce qui explique qu'elle représente 4 % de budget pour 10 % d'étudiants.

Le Président souligne que :

- Le but du nouveau modèle de dotation est de prendre en compte davantage les spécificités des composantes et d'organiser les choses à un niveau plus général.
- Des réflexions devront être poursuivies sur les éléments indiqués par M. ISRAËL. L'équipe de direction essaie de procéder par étapes.

Mme BOIVIN s'inscrit en faux contre les mots « passionnés » et « passionnel » employés par M. THAUVRON pour qualifier les échanges qui ont eu lieu dans le groupe de travail. Elle estime que ces débats n'ont pas été inspirés par des passions mais par la raison : un modèle économique et de développement n'est pas l'addition ou la soustraction de calculs boutiquiers, mais un projet politique qui engage un modèle d'université que l'on veut construire à l'UPEC dans les années qui viennent. Elle souligne que l'UPEC reste une université pluridisciplinaire qui dispense des formations aussi variées que ses disciplines et qu'elle a besoin d'un modèle économique harmonisé et borné.

Mme DE SUREMAIN intervient sur le tableau de synthèse du budget initial 2015 par composantes. Elle souhaite obtenir des explications sur la variation (0 %) du solde net 2015 entre dotation et contribution avec plafond pour la médecine.

M. THAUVRON explique que :

- Le solde net 2014 entre dotation et contribution sert de règle de bornage par rapport au solde net 2015. Si le solde net est compris entre 0 et 2 %, le nouveau modèle s'applique.
- En 2014, la dotation nette de médecine était de 104 372 €. En appliquant le nouveau modèle, la dotation nette de médecine aurait dû être de 265 748 €. Cependant, comme on considère qu'aucune dotation ne peut augmenter, le solde devient nul.

Le Président propose de passer au vote.

M. CUESTA précise que le vote portera sur le tableau de synthèse du budget initial 2015 par composantes, avec le bornage entre 0 et 2 %.

Le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, le tableau de synthèse des dotations et contributions des composantes pour le budget 2015 ainsi que le principe de bornage, à la hausse et à la baisse, de 2% de ces dotations et contributions.

2.3. Approbation des dotations « formation et recherche » pour le budget 2015

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER précise que le montant de la dotation ministérielle de l'UPEC pour 2015 n'est pas encore connu mais le budget initial 2015 est en cours de préparation. Il faut fixer les dotations, notamment les dotations aux composantes pour leur permettre d'élaborer des prévisions budgétaires et pour élaborer le document commun de budget 2015.

Dotations de fonctionnement prévues pour 2015

Dotations aux composantes

- Des dotations logistiques, pour un total de 2 276 973 €, sont prévues pour 3 composantes qui assument les charges immobilières de leurs sites. Il s'agit de l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) et des deux IUT (Sénart-Fontainebleau et Créteil-Vitry pour le site de Vitry). Dans la mesure où ces composantes supportent des charges immobilières, une dotation immobilière leur est attribuée à hauteur des dépenses constatées l'année précédente. Le périmètre de l'ESPE est modifié puisque le loyer sur le site ENESCO*, qui était jusqu'à présent pris en charge sur le budget de l'ESPE, sera transféré au 1er janvier 2015 sur la direction du Patrimoine.
- Un solde dotations normées/contributions est attribué à hauteur de 3 215 843 €. La différence par rapport à 2014 est de -63 500 €.
- Une dotation hors modèle est prévue pour deux composantes :
  - l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU), parce qu'il n'a pas d'étudiants et qu'il ne peut donc pas entrer dans le modèle de dotation.
  - l'ESPE, parce que le modèle de dotation normée ne correspond pas exactement à son périmètre.

  La dotation hors modèle est réduite de 100 000 € compte tenu d'une prévision de baisse de charges d'amortissement sur l'ESPE en 2015.
- Des compensations de décharges sont attribuées aux composantes pour les personnels en décharges : décharges IUF (Institut Universitaire de France), décharges statutaires ou décharges syndicales. Elles sont en augmentation.
- Une enveloppe est réservée aux projets pédagogiques innovants : 350 000 €.

- Des dotations pour les équipes de recherche et la politique scientifique sont prévues à hauteur de 2 624 462 €.

Dotations pour les services centraux et communs et les dépenses communes

Ces dotations prennent en compte l'augmentation des loyers, avec notamment le loyer du site ENESCO* et un nouveau bâtiment (le bâtiment Bienvenüe) à Marne-la-Vallée.

L'ensemble des dotations de fonctionnement est en baisse de 256 449 €, qui seront complètement intégrés dans les prévisions de masse salariale des personnels permanents, notamment pour étendre en année pleine les mesures de repyramidage de 2014, la déprécarisation ou l'augmentation de politiques indemnitaires statutaires, etc.

Dotations d'investissement

Des dotations d'investissement sont prévues :

- 605 000 € pour les équipes de recherche,
- 600 000 € pour les investissements pédagogiques, sachant que d'autres demandes d'investissement pourront être prises en compte dans des budgets rectificatifs.

Le montant total proposé pour les enveloppes d'investissement s'élève donc à 1 205 000 €, hors dépenses immobilières de travaux, qui seront préparées dans le cadre du budget initial 2015.

Le Président souligne que l'équipe de direction cherche à dégager quelques moyens pour accompagner les évolutions sur la masse salariale et pour continuer à avoir des campagnes d'emplois.

Mme MARIN souhaite connaître les raisons des variations des charges d'amortissement, en particulier pour l'ESPE.

Mme PASQUIER explique que les charges d'amortissement sont calculées en fonction des investissements des années antérieures et de leur durée d'amortissement. L'ESPE avait autrefois des dépenses d'investissement extrêmement importantes, non seulement sur des acquisitions de matériel mais aussi, et essentiellement, sur des travaux. Depuis l'intégration de l'IUFM (devenue l'ESPE) de Créteil dans l'UPEC, l'essentiel des travaux de l'ESPE sont pris en charge par la direction du Patrimoine, donc la charge d'amortissement de ces travaux n'est plus déversée dans le budget de l'ESPE mais dans celui de la direction du Patrimoine. Les investissements de l'ESPE sont en baisse régulière et ses charges d'amortissement se réduisent donc mécaniquement d'année en année.

M. MOSCOVICI souhaite connaître le montant de la dotation hors modèle prévue pour l'OSU.

Mme PASQUIER répond qu'un montant forfaitaire de 40 000 € est prévu par composante, quelle que soit sa taille.

M. MOSCOVICI constate une diminution de 356 938 € de dotation d'investissement entre le budget rectifié 2014 et le budget initial 2015. Il souhaite connaître le montant du budget initial 2014.

Mme PASQUIER indique, de mémoire, que ce montant est de 700 000 €.

M. PAQUOT souhaite savoir quels sont les critères de définition d'un « projet pédagogique innovant ».

M. CUESTA explique qu'une somme globale de 350 000 € est attribuée à la commission formation et que, dans le cadre de cette commission, les différentes composantes font remonter des projets. La commission formation répartit le montant en fonction des critères définis par celle-ci.

M. PAQUOT demande si la dotation « projets pédagogiques innovants » finance des expérimentations.

Le Président explique que :

- Il y a quelques années, certaines propositions n'étaient pas innovantes mais permettaient d'accompagner les composantes dans leurs formations.
- Depuis le début de la mandature, l'équipe de direction essaie de mettre davantage en avant les innovations et de faire en sorte qu'elles ne se pérennisent pas : il faut à un moment donné d'autres innovations. L'équipe de direction souhaite davantage accompagner les enseignants-chercheurs et les composantes dans les innovations, notamment dans le cadre de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) et de l'Initiative d'Excellence en Formations Innovantes (IDEFI).

Le Conseil d'Administration de l'UPEC approuve à l'unanimité les dotations « formation et recherche » pour le budget 2015.

2.4. Inventaire physique et comptable : approbation de la procédure d'acquisition des entrées et des sorties d'inventaire

(Projection de diapositives.)

Le Président rappelle que les commissaires aux comptes avaient émis une seule réserve sur les comptes de l'UPEC : ils avaient besoin d'apprécier l'inventaire physique et comptable de l'université. Cet inventaire a été réalisé dans le courant de l'année 2014.

M. SOULAS précise que :

- L'objectif initial de l'inventaire physique et comptable était d'obtenir une certification des comptes, c'est-à-dire la levée de l'unique réserve des commissaires aux comptes, qui portait

sur la justification des biens qui figuraient à l'actif du bilan. Désormais, un inventaire partiel sera fait tous les 3 ans.

- Le projet d'inventaire physique et comptable a été étendu.
  - La direction des systèmes d'informations (DSI) a souhaité la mise en place d'une gestion de parc pour certains matériels informatiques. Par exemple, les tablettes informatiques ne sont pas des biens immobilisés et elles font désormais l'objet d'une gestion de parc avec une étiquette code-barres.
  - Le projet a également été étendu à la gestion et au suivi des matériels et des installations techniques du patrimoine.
- Le projet a été lancé en février 2013. Un cahier des charges a été rédigé et le marché a été confié à Ernst & Young, qui travaille avec un prestataire, LCA Conseils. Dans un second temps, sur le 1er quadrimestre 2014, ont eu lieu un plan d'actions et une collecte de données. En juin-juillet 2014, une géolocalisation et un étiquetage des biens ont été effectués. 5 000 localisations (salles, couloirs, réserves, bureaux, etc.), réparties sur les 63 bâtiments de l'UPEC, ont été étiquetés. Au total, 94 500 biens ont été recensés et 13 500 ont été étiquetés avec un code-barres. Un rapprochement physico-comptable des biens immobilisés a ensuite été effectué, de juillet à octobre 2014, puisque d'un côté, dans le progiciel SIFAC (Système d'Information Financier Analytique et Comptable), des biens étaient à l'actif du bilan, tandis que d'un autre côté, LCA Conseils avait créé une base physique et recensé des biens, et il fallait donc rapprocher ces deux bases d'informations. Un certain nombre de biens qui étaient à sortir de l'actif ont été identifiés. Des sorties d'actifs ont donc été intégrées en mode test dans SIFAC. Elles sont soumises au Conseil d'Administration de ce jour. Il reste à mettre en service le suivi d'inventaire et la gestion de parc. Les biens immobilisés doivent être suivis dans le progiciel SIFAC. Des interfaces spécifiques entre SIFAC, Gestimmo (logiciel de gestion d'inventaire physique et comptable) et GLPI (logiciel de maintenance des matériels informatiques) devraient démarrer en janvier ou février 2015. Des formations à l'outil et aux règles de gestion sont prévues pour le personnel. À partir de début 2015, Gestimmo sera déployé sur tous les postes de chaque référent inventaire.

Il présente la procédure d'acquisition des biens.

- Un système de suivi des immobilisations.

- Une procédure qui s'applique à tous les services et à toutes les composantes de l'université pour l'ensemble des biens immobilisés, hors patrimoine immobilier, et qui ne remet pas en cause les règles d'amortissement votées précédemment.
- Tout bien durable acheté à partir d'un coût unitaire de 800 € HT (hors taxes) a un caractère d'immobilisation. En revanche, il est possible de passer des biens en immobilisation même s'ils ont un montant inférieur à 800 € HT. Cette règle comporte certaines exceptions.
- La mise en place de la gestion de l'inventaire physique et comptable ne change en rien le processus global. Néanmoins, il est proposé de mettre systématiquement en biens immobilisés les ordinateurs fixes ou portables, quel que soit leur prix d'achat.

Il est proposé de procéder à des sorties systématiques d'actifs dès que la durée d'un bien devient égale à une fois et demi la durée d'amortissement standard. Par exemple, si un bien a une durée de 8 ans et qu'il est toujours actif et utilisé au sein de l'université, à partir de la 12e année, il sortira de l'inventaire comptable, mais ce n'est pas pour autant qu'il sortira de l'inventaire physique puisque ce n'est pas une obligation de le sortir de l'inventaire physique.

La procédure de sortie systématique de l'inventaire comptable pour :

- tous les ordinateurs fixes ou portables,
- tous les matériels informatiques d'une valeur supérieure à 800 € HT,
- les immobilisations en cas de premier équipement,
- le mobilier.

Une liste d'actifs qu'il est proposé de sortir du bilan de l'université a été envoyée aux membres du Conseil d'Administration. La valeur brute totale de ces biens est de 12 700 334 € et leur valeur nette est de 899 384 €. C'est la valeur nette qui va être sortie du bilan. Cette sortie n'aura pas d'impact sur le compte d'exploitation de l'université puisqu'elle passera en report à nouveau.

M. TAVERNIER fait remarquer que l'inventaire physique et comptable n'a pas été pensé seulement pour les besoins de la DSI et de la direction du Patrimoine mais aussi pour les besoins des composantes, puisque chacune d'elles a son propre parc informatique.

M. THIARD demande s'il est normal qu'il soit prévu de sortir des matériels qui datent de 2014.

Mme PASQUIER explique qu'il s'agit de fiches d'immobilisation plus anciennes qui ont été réaffectées sur d'autres structures et qui apparaissent donc en 2014. Ces matériels sont notamment des immobilisations réalisées sur des contrats de recherche qui ont pris fin et elles ont été rattachées aux équipes de recherche correspondantes. Il n'y a pas de sorties d'actifs sur des immobilisations 2014.

M. SOULAS Il y avait la petite étoile au niveau du power point mais je l'avais zappé.

M. VERSCHEURE La correction avait été faite sur 2014. On ne peut pas faire la correction sur les exercices antérieurs.

M. MÉTER demande s'il sera toujours possible d'acheter un ordinateur à 500 € sur un crédit de fonctionnement et de l'immobiliser ensuite, ou s'il faudra faire une demande d'investissement, autrement dit prévoir un an à l'avance le nombre d'ordinateurs qui vont tomber en panne en cours d'année.

Mme PASQUIER explique que :

- Il s'agit de crédits d'investissement parce que les ressources de fonctionnement sont devenues extrêmement rares.
- Il est possible de financer l'investissement soit par la capacité d'autofinancement, soit par le fonds de roulement. Elle estime qu'il faut prélever sur le fonds de roulement pour financer les investissements et que les ressources de fonctionnement annuelles doivent financer des charges de fonctionnement annuelles.
- Un certain nombre de remplacements de matériels et de nouvelles acquisitions peuvent être prévus dans le budget initial, mais ces prévisions peuvent être rectifiées 2 fois dans l'année. Je pense que le problème de l'anticipation ne devrait pas se poser.

M. MÉTER fait remarquer que le dialogue de gestion avec la DSI porte sur le remplacement d'équipements lourds, et non pas 2 ou 3 ordinateurs à 500 €. Il considère que la liberté de choix et d'organisation des composantes est complètement remise en cause par l'obligation de renégocier une enveloppe, et que cette obligation entraînera un manque de souplesse dans le fonctionnement des composantes.

M. TAVERNIER estime qu'il y a un chantier à mener sur la question des arbitrages des investissements au sein de l'université. Il explique que l'équipe de direction est amenée à se prononcer en opportunité sur des investissements à la fois sur des sommes relativement dérisoires et d'autres très importantes. Selon lui, il serait totalement absurde que les composantes négocient des ordinateurs. En revanche, il propose qu'une enveloppe d'investissement informatique soit définie sur la base des éléments de l'inventaire, au moment du dialogue de gestion entre le Président et les directeurs de composante

M. MÉTER juge que l'idée d'investir et ensuite d'amortir ne pose pas de problème mais que l'obligation pour une composante de négocier pour obtenir ce dont elle a besoin pour fonctionner est un alourdissement extrêmement pénalisant pour les composantes.

M. GADESSAUD considère que :

- Des ordinateurs autour de 300, 400 ou 500 € ne relèvent pas d'une immobilisation mais du fonctionnement.
- La nouvelle procédure va augmenter la charge d'amortissement supportée par les composantes.

Je rejoins ce que dit Antoine, sur devoir négocier de l'investissement sur des ordinateurs est « complètement ubuesque ». On a besoin de fluidité dans des achats de cette nature.

Il demande à quelle date la décision sur les immobilisations d'ordinateurs sera effective.

M. SOULAS répond qu'elle est effective dès aujourd'hui.

M. GADESSAUD fait remarquer que :

- Début septembre, il a été demandé aux composantes quels étaient leurs projets d'investissement.
- Si les composantes avaient eu plus tôt l'information sur le changement de procédure, elles auraient pu demander des achats d'ordinateurs.
- Les composantes ne consomment pas l'intégralité de leur budget de fonctionnement dans des ordinateurs.
- Un parc informatique peut être géré sans immobilisations.

M. CUESTA souligne que :

- L'investissement avec amortissement va permettre aux composantes qui ont des besoins d'ordinateurs à bas coût en grand nombre d'acheter à crédit ou presque.
- Il faut retrouver la même facilité dans le cadre d'un investissement que dans le cadre du fonctionnement courant.

Mme PASQUIER précise que :

- Le plus souvent, les ordinateurs sont à 790 € et pas à 300 €.
- Les immobiliser permet de mieux les suivre.
- La procédure sera appliquée à partir du 1er janvier 2015 et le Conseil d'Administration peut délibérer sur ces dispositions à partir de cette date.
- Les enveloppes demandées sur les dotations d'investissement doivent être conçues notamment comme des enveloppes de renouvellement d'ordinateurs.

M. ISRAËL suggère de fixer un seuil non pas par ordinateur mais par dépenses globales.

Le Président distingue trois sujets :

- La nécessité de progresser dans l'inventaire physique.

- Les ordinateurs, leur amortissement et leur renouvellement. Sur ce point, il souhaite une certaine souplesse et un suivi pendant une période déterminée.
- Quelles actions mener d'ici la fin de l'année 2014 et comment accompagner les composantes ?

Il propose aux membres du Conseil d'Administration de voter aujourd'hui sur ce qui leur est présenté, en considérant que le travail n'est pas complètement abouti en ce qui concerne les ordinateurs. Il propose de remettre en place un groupe de travail pour trouver une solution sur ce sujet d'ici la fin de l'année 2014 et démarrer l'année 2015 dans les meilleures conditions.

M. GADESSAUD demande s'il faut en déduire que l'immobilisation des ordinateurs est suspendue à une future décision.

M. TAVERNIER répond par l'affirmative.

Le Président propose, sous cette réserve, de passer au vote.

Le Conseil d'administration, par 23 voix « pour » et 3 abstentions, approuve la note de procédure d'acquisition des biens, sous réserve d'une application au 1er janvier 2015, et du tableau de sorties d'inventaire.

2.5. Approbation des admissions en non-valeur

(Projection de diapositives.)

M. VERSCHEURE rappelle que des fiches détaillées ont été transmises aux membres du Conseil d'Administration pour l'ensemble des remises gracieuses et des non-valeurs.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence du débiteur.

L'admission en non-valeur décharge l'agent comptable de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Elle a simplement pour but d'apurer la prise en charge de la créance, mais la créance n'est pas éteinte : si le créancier s'apercevait que le débiteur revenait à une meilleure fortune, le créancier pourrait procéder au recouvrement de la créance.

Le Code de l'Éducation dispose que les admissions en non-valeur des créances de l'établissement relèvent d'une décision du Président sur proposition du Conseil d'Administration avec un avis de l'agent comptable.

En septembre 2012, le Conseil d'Administration a voté un plancher de 250 € pour le recouvrement par l'intermédiaire d'un huissier de justice dès lors que les phases de relance amiable n'ont pas abouti. Les créances inférieures à 250 € peuvent être admises en non-valeur après les lettres de rappel d'usage.

A la différence de l'admission en non-valeur, la demande de remise gracieuse doit être faite par le débiteur et la décision de remise gracieuse éteint la créance. Cette décision est prise par le Président sur proposition du Conseil d'Administration et sur avis de l'agent-comptable.

7 remises gracieuses sont présentées au Conseil d'Administration. Il s'agit exclusivement de dossiers relatifs à des reversements de traitement pour des personnes en difficultés. En fonction de la situation de chaque personne, M. VERSCHEURE propose une remise gracieuse partielle ou totale. Pour deux dossiers, la créance est supérieure à 10 000 €.

M. GADESSAUD demande comment il est possible d'avoir des créances sur des agents.

M. VERSCHEURE explique que :

- des doubles salaires ont été versés,
- des changements de statut (par exemple des passages à mi-temps) n'ont pas été immédiatement pris en compte par la Paie.

Le montant total des non-valeurs pour l'établissement est estimé à 40 451,94 €. Dans l'ensemble de ces dossiers,

- 63 créances sont inférieures à 250 €,
- 6 créances sont supérieures à 1 000 €. Elles représentent 65 % du total des créances présentées en non-valeurs.

Le Président précise que :

- L'UPEC a fait à appel à des huissiers pour tous ces dossiers mais elle n'est pas parvenue à recouvrer ces créances. Il faut donc se résigner à clore ces dossiers, même si les sommes en question sont loin d'être négligeables
- Certains personnels sont en situation délicate mais il existe des fonds pour permettre de les accompagner.

Le Conseil d'administration, sur avis de l'agent comptable de l'Université, à l'unanimité, propose au Président d'accéder à sept demandes de remises gracieuses pour un total cumulé de créances de 55 983,51€ et à quatre-vingt-treize demandes d'admission en non-valeur pour un total cumulé de créances de 40 451,94€.

3. Offre de formation

3.1. Approbation de la tarification des DU et CU de l'UFR de Médecine et de l'ESPE

(Projection de diapositives.)

Le Président fait savoir qu'une réunion a lieu aujourd'hui à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, d'où l'absence d'Yves PALAU et de Marc COGNY.

Mme ALBANÈSE présente 2 DU (diplômes universitaires) et 1 CU (certificat d'université) au Conseil d'Administration :

- Le DU « cadre en éducation populaire » est présenté par l'ESPE et correspond à un projet de collaboration entre des enseignants de l'ESPE et la Fédération régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture (MJC). Ce DU est expérimenté durant l'année universitaire 2014-2015 en vue d'être intégré comme un parcours du master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF). Il s'adresse à un public en formation continue de professionnels des MJC qui visent une fonction de directeur de MJC. La convention établie avec la Fédération régionale des MJC prévoit une prise en charge directe des frais d'inscription des étudiants.
- Le deuxième DU proposé, « formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur et des soins palliatifs », est passé en CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) uniquement pour une information sur un changement d'intitulé, suite à l'intégration de deux options qui étaient auparavant proposées séparément aux étudiants : une option sur la prise en charge de la douleur et une option sur la prise en charge des soins palliatifs.
- Un certificat d'université en médecine esthétique gynécologique, qui vient en complément d'un diplôme universitaire en chirurgie esthétique, est proposé par la Faculté de Médecine. Il s'adresse à des médecins en chirurgie esthétique déjà expérimentés, qui sont déjà préinscrits ou qui ont présenté un intérêt pour ce certificat. Il a reçu un avis favorable de la CFVU le 3 novembre.

Mme DE SUREMAIN signale que les charges de logistique administrative du DU « cadre en éducation populaire » s'élève à 20 000 €, dont 4 000 € de responsabilité pédagogique. Elle demande si les autres DU ont des charges de logistique administrative aussi importantes.

Mme ALBANÈSE répond que de manière générale, ces charges sont conséquentes.

Mme MARIN explique que :

- Il existe deux versions de la fiche sur le DU « cadre en éducation populaire ».
- Une responsabilité apparaît sur la version dont dispose Mme DE SUREMAIN mais pas sur l'autre version.

Mme ALBANÈSE répond que la version dont elle dispose est celle qui a été validée en commission des moyens le 5 novembre et qui a été vue par les rapporteurs de la CFVU.

Mme DE SUREMAIN demande à quoi correspondent les 20 583 € de charges pour le DU « cadre en éducation populaire » sur la fiche de synthèse des deux DU et du CU présentés aujourd'hui.

Mme ALBANÈSE explique que ce chiffre est inexact.

M. THAUVRON juge probable que la fiche de synthèse soit une version antérieure qui a été faite par la Direction des Études et de la Vie Universitaire (DEVE) et qu'elle n'ait pas été actualisée par rapport à l'annexe financière.

Mme ALBANÈSE précise que l'annexe financière, qui récapitule les charges d'enseignement, de logistique immobilière et de logistique administrative, est la seule valable.

Le Président propose que le DU « cadre en éducation populaire » soit représenté au Conseil d'Administration pour apporter les clarifications nécessaires.

Le Conseil d'administration approuve, par 2 voix « contre » et 24 voix « pour », la tarification des CU « Médecine esthétique gynécologique » et « Formation des Professionnels de Santé à la prise en charge de la douleur et des soins palliatifs ».

4. VIE INSTITUTIONNELLE

4.1 Point d'information sur le processus de labellisation des équipes de recherche

Le Président fait savoir que :

- Des dossiers ont été envoyés à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) afin d'obtenir une accréditation pour des équipes de formation. La DGESIP devrait répondre à ces dossiers en janvier ou février 2015.
- Des équipes de recherche font également l'objet d'un processus d'accréditation. La commission recherche se réunira en novembre pour faire des propositions. Une réunion a eu lieu entre l'UPEC, le président-directeur général du Centre National de Recherches Scientifiques (CNRS) et celui de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) pour voir quelles équipes pouvaient obtenir une labellisation. Pour le CNRS, toutes les équipes proposées ont été prises en compte. Pour l'INSERM, dans le cadre de l'IMRB, sur les 18 équipes proposées, 17 ont été prises en compte. L'autre équipe sera reproposée dans le cadre d'une équipe d'accueil. La DGESIP va regarder les propositions de l'UPEC et les rapports de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) et se prononcera en janvier ou février 2015.

Mme DE SUREMAIN explique qu'elle a demandé la mise à l'ordre du jour d'un point d'information sur le processus de labellisation parce que l'équipe d'accueil « Physique des Liquides et Milieux Complexes »

(PLMC), qui souhaite s'intégrer dans un laboratoire plus important, est très inquiète pour son avenir et souhaite rester constituée en équipe jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un laboratoire.

Le Président précise que :

- L'équipe de direction de l'université a reçu l'équipe PLMC et discuté avec celle-ci. La direction se préoccupe notamment de l'avenir des maîtres de conférences de cette équipe.
- Des propositions d'intégration ont déjà été faites mais n'ont pas abouti.
- La taille de cette équipe ne paraît pas suffisante pour engendrer à la fois un brassage et pour accueillir des doctorants. C'est la raison pour laquelle il est proposé de l'intégrer dans une Unité Mixte de Recherche (UMR) avec le CNRS, pour lui permettre d'avoir un meilleur environnement.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer que l'équipe PLMC s'engage à s'intégrer dans une UMR thématiquement proche et qu'elle a été très bien évaluée par l'AERES.

Le Président répond que cette équipe a des points positifs mais aussi des points négatifs et que l'UPEC souhaite profiter de l'opportunité qui lui est offerte par le processus de labellisation pour faire progresser cette équipe.

M. MOSCOVICI indique que :

- Le laboratoire PLMC fait partie du giron de la Faculté des Sciences et Technologie.
- Lors de la réunion – à laquelle il a participé – organisée par la présidence de l'université avec le directeur et certains membres du laboratoire PLMC, une discussion a eu lieu pour voir quel avenir auraient les jeunes maîtres de conférences et pour que cette équipe puisse continuer de se développer.
- L'objectif de la Faculté des Sciences et Technologie est de garder le groupe entier, sachant qu'il est constitué de 5 permanents et 1 émérite. Elle s'est engagée à organiser l'évolution de cette équipe au sein d'une UMR d'une importance plus grande. Une première réunion avec les directions de l'équipe PLMC et de l'UMR aura lieu le 10 novembre 2014.

Mme MARIN fait remarquer que les jeunes maîtres de conférences du laboratoire PLMC ont d'abord été réticents à l'idée de modifier la structuration actuelle de cette équipe, mais qu'ils sont désormais favorables à l'idée d'évoluer vers une structure plus vaste et qui leur offre une porosité avec d'autres groupes de recherche et d'autres objets. Ils souhaitent éviter un démantèlement de leur équipe et poursuivre leurs évolutions de recherche dans un cadre sécurisé.

Le Président souligne que le but n'est pas de démanteler l'équipe mais de lui offrir un autre environnement.

4.2. Point d'information : appel à candidatures pour la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers

M. CUESTA lance un appel à candidatures suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration qui était la seule représentante des enseignants du second degré dans le cadre de la section disciplinaire. Tous les enseignants du second degré peuvent postuler à ce poste. Cet appel à candidatures sera valable jusqu'au 21 novembre et le Conseil d'Administration votera le 28 novembre.

5. QUESTIONS ANNEXES

5.1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 26 septembre et 17 octobre 2014

Le Président précise que le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2014 n'a pas encore été relu. Son approbation est donc reportée.

M. GIRAL signale plusieurs erreurs dans le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014 :

- En page 2, Isabelle SACHOT-MOIREZ et Pierre SERNE sont indiquées à la fois comme présents physiquement et présents par procuration.
- En page 24, il est indiqué : « M. TAVERNIER annonce que l'UPAC… » au lieu de « UPEC ».

M. CEGIELSKI souhaite corriger une intervention qui lui est attribuée à la page 21 du même procès-verbal : « M. CEGIELSKI souhaite revenir sur le point de la recherche en éducation évoquée à deux reprises. Il rappelle que le CA a voté que les collaborateurs qui sont à l'ESPE n'ont aucune raison de faire de la recherche en éducation ». Il souhaite remplacer les derniers mots par « ne faire de la recherche qu'en éducation » et il propose de supprimer la phrase qui suit, parce qu'elle n'est pas claire : « Il ne voit pas pourquoi il faudrait recombattre alors que personne ne le demande pour la recherche en éducation qui a lieu d'être par ailleurs, comme dans toutes les composantes, mais pas uniquement à l'ESPE ».

M. MAITROT DE LA MOTTE signale qu'en page 24, il est écrit qu'il « se montre choqué par l'expression "transfert de compétences" ». Le terme juste n'est pas « choqué » mais « gêné ».

M. VIVIANI fait remarquer que François-Antoine CASCIANI, membre du collège des usagers, est à la fois marqué comme « présent par procuration » et « absent et non représenté ».

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC précise que Madame DE SUREMAIN a reçu procuration de Monsieur PAQUOT en cours de séance.

Sous réserve des corrections apportées, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014.

Questions diverses

M. VIVIANI souhaite savoir pourquoi le projet de COMUE Paris-Est a été refusé le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

Le Président précise que :

- Le CNESER a un avis défavorable (20 voix « contre », 19 voix « pour » et 6 abstentions), mais ce n'est qu'un avis indicatif et il est plutôt encourageant, sachant que d'autres projets de COMUE ont reçu 36 voix « contre ».
- Le CNESER a rendu des avis défavorables pour la plupart des projets de COMUE. Seuls deux projets de COMUE ont reçu des avis favorables : Montpellier et Grenoble. Les étudiants qui votent au CNESER ont jugé que les étudiants n'étaient pas suffisamment représentés dans le projet de COMUE Paris-Est et qu'il restait donc un travail à faire sur ce sujet.

La séance est levée à 12 heures 47.